

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001188-222

DATE : 4 février 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

SIMON DEROME
Demandeur

C.

U-HAUL CO. (CANADA) LTÉE
Défenderesse

JUGEMENT
(prolongation de délai et approbation du protocole de l'instance)

- [1] VU que les parties ont conclu un premier protocole de l'instance qui a été déposé le 23 janvier 2025 ;
- [2] VU que le protocole prévoit la mise en état du dossier au plus tard le 22 décembre 2025 ;
- [3] VU que les parties demandent au Tribunal de prolonger le délai pour la mise en état du dossier ;
- [4] VU qu'il est dans l'intérêt des parties et de la justice d'accorder la demande de prolongation de délai ;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ENTÉRINE** le protocole de l'instance déposé par les parties le 23 janvier 2025 et leur **ORDONNE** de s'y conformer ;

- [6] **PROLONGE** au 22 décembre 2025 le délai pour la mise en état du dossier ;
- [7] **LE TOUT** sans les frais de justice.

Marie-Christine
Hivon

Signature numérique de
Marie-Christine Hivon
Date: 2025.02.04
08:52:50 -05'00'

MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

Me Mathieu Charest-Beaudry
Me Lex Gill
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

Me Bruno Grenier
Me Cory Verbauwhede
GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS

Me Peter Shams
HADEKEL SHAMS, S.E.N.C.R.L.

Avocats du demandeur

Me Joséane Chrétien
Me Yassin Gagnon-Djalo
Me Sidney Elbaz
MCMILLAN, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats de la partie défenderesse